

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

**Province de Québec
Municipalité de Kamouraska
Comté de Kamouraska**

Le 9 novembre 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kamouraska tenue le lundi, 9 novembre 2009 à 20 H 00, en la salle du conseil, au Centre Communautaire au 67, avenue Morel à Kamouraska.

Sont présents : MM. Claude Langlais
Dany Bossé
Gilles A. Michaud
Rémi Dionne
Hervé Voyer
Louise Dionne

Absence : Michel Champagne

Les membres du conseil formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Claude Langlais.

Mychelle Lévesque agit à titre de directrice générale & secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire remercie toutes les personnes présentes et ouvre la réunion.

ORDRE DU JOUR

09.11.191 RÉOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles A. Michaud
APPUYÉ PAR Rémi Dionne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté en conservant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

09.11.192 RÉOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Rémi Dionne
APPUYÉ PAR Gilles A. Michaud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009 dont les membres du conseil ont reçu copie dans les délais prévus et affiché à l'endroit prévu soit adopté.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

SUIVI DES RÉUNIONS

La secrétaire-trésorière mentionne :

QUE toutes les résolutions et la correspondance ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

DISCOURS DU MAIRE

9 NOVEMBRE 2009

**RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,
Chers concitoyens et concitoyennes de Kamouraska,

Comme l'exige le Ministère des Affaires municipales et conformément à l'article 955 du Code municipal, il me fait plaisir de faire rapport de la situation financière de la municipalité avant le dépôt du budget 2010.

1. Rapport financier 2008

Recettes		1 096,798 \$
Dépenses	<u>1 040,984 \$</u>	
Résultat avant affectation	55,814 \$	
Remboursement de la dette à long terme		50 621 \$
Variation des fonds de l'exercice		5 193 \$
Solde des fonds au début de l'exercice		<u>491 129 \$</u>
Solde des fonds à la fin de l'exercice		496 322 \$

2. Prévisions budgétaires 2009

L'exercice 2009 prévoyait des recettes de 1 113,014 \$ et des dépenses équivalentes. En 2009, l'évaluation imposable s'élevait à 77 449,000 \$. Le taux de taxe foncière a diminué de 0,19 \$ passant de 0,93/100,00 \$ à 0,74/100,00 \$ ceci incluant les services de la Sûreté du Québec et la voirie locale. Ceci dû au dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation pour les trois prochaines années. Le tarif pour la collecte des ordures ménagères et la récupération est demeuré à 119,00 \$/unité résidentielle. À ce jour, ces résultats laissent croire à un équilibre entre les revenus et les dépenses.

La rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil se chiffreront pour l'année 2009 à 13 802,28 \$.

Le programme triennal des immobilisations pour les années 2009, 2010 et 2011 est estimé à 504 749,00 dont 155 000,00 \$ est applicable à l'année 2009.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

3. Réalisations pour 2009

Les travaux de réfection de la route de la Haute-Ville sont terminés. La première phase des travaux de réfection de la route Lauzier ont débuté et seront complétés en 2010. Les dépenses totales de ces projets pour l'année 2009 s'élèvent à : 126 991.00 \$. En 2010, nous prévoyons la deuxième phase sur la Route Lauzier ainsi que certains travaux qui ne sont pas encore définis.

Afin de se conformer à la *Réglementation sur l'eau potable*, le conseil a retenu l'option d'être alimenté en eau potable par Ville Saint-Pascal. Le projet de raccordement au système de traitement de l'eau potable s'est poursuivi par l'intermédiaire de notre ingénieur au dossier soit M. Frédéric McSween des Consultants BPR. Une demande d'aide financière au programme FIMR a été déposée au Ministère des Affaires municipales et des Régions, Direction des infrastructures en 2008 et nous attendons toujours une décision dans ce dossier.

Les propriétaires de la Route du Cap Taché (secteur non verbalisé) ont demandé à la municipalité le raccordement de leur secteur au service d'aqueduc et d'égouts existant. Une demande de subvention a été déposée au programme FIMR et nous attendons toujours une décision du ministère dans ce dossier.

L'élaboration d'un Plan d'action et d'une Politique familiale municipale se poursuit et devrait être déposée en décembre prochain. Plusieurs actions ont été prises afin de mettre en place cette dite politique.

Une demande d'aide financière qui avait été déposée au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la mise aux normes, la rénovation et l'aménagement d'installations sportives et récréatives sécuritaires a été acceptée pour un montant de 14 102.00 \$. Le projet initial s'élevait à 61 364.00 \$. Les dépenses admissibles pour le calcul de la subvention s'élève à 28 203.00 \$. La subvention gouvernementale couvre 50 % des coûts. L'autre 50 % proviendra de différents partenaires et du milieu.

D'autre part, la municipalité a poursuivi la réfection du garage municipal acquis en 2009.

Comme l'exige la Loi, nous devons vous soumettre la liste des contrats municipaux de plus de 2 000,00\$ accordés en 2009 dépassant 25 000,00 \$ avec le même cocontractant:

- C. G. Thériault inc. (déneigement paroisse) :	67 610 10 \$
- Construction BML, division Sintra inc. :	106 810,22 \$
- Excavation Robert Dionne & Fils :	25 410.56 \$
- Financière Banque Nationale (service dette) :	38 727.34 \$
- Hydro-Québec (immeubles municipaux + éclairage public) :	26 104.14 \$
- Ministère de la Sécurité publique (SQ) :	78 600,00 \$
- MRC de Kamouraska (quote-parts, autres services) :	97 900.25 \$
- Ville Saint-Pascal (Service Incendie) :	49 783.96 \$

4. Orientations générales 2010

La continuité de dossiers débuté l'année précédente soit la mise aux normes de l'eau potable avec Ville Saint-Pascal, le prolongement du réseau aqueduc et égouts sur la route du Cap Taché (secteur non verbalisé) et une partie de l'avenue Leblanc (de la côte Lemesurier jusqu'au 101, avenue Leblanc). Ceci dans le but d'être conforme avec la Loi sur l'environnement (Q2, R8).

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

Les travaux de mise aux normes des installations sportives seront réalisés en 2010. Le dossier de réfection du Quai Taché suit son cours. Une estimation préliminaire préparée par BPR ingénieurs-conseils a été déposée et la recherche de partenaires est toujours d'actualité.

Le schéma de couverture de risques préparé par la MRC de Kamouraska a été déposé au ministère pour approbation. L'installation de bornes sèches dans notre municipalité est complétée.

Pour ce qui est du Plan de gestion des matières résiduelles, depuis 2009, les ordures ménagères de la région sont maintenant transportées au Site d'enfouissement sanitaire de Cacouna. Il est à prévoir l'implantation de la collecte à trois voies d'ici quelques années. Les municipalités qui n'adhéreront pas à cette politique devront payer un supplément lors du dépôt des ordures ménagères au site. Donc, nous croyons qu'il sera avantageux pour tous d'adhérer à ce mouvement. Donc, il faut poursuivre assidument la récupération et bientôt, il faudra prévoir le compostage afin de minimiser les coûts de disposition des ordures ménagères.

Transfert d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence

Le gouvernement fédéral a renouvelé le programme sur la taxe fédérale d'accise sur l'essence. Donc, nous sommes en préparation de la programmation de travaux pour les quatre prochaines années. Pour le moment, nous devrions recevoir approximativement le même montant que les années précédentes soit 297 627.00 \$.

Autres dossiers

Le dossier de rénovation cadastrale s'est terminé en 2009. Dorénavant, chaque propriété aura son numéro de cadastre qui partira à 4 000 000. Approximativement 10 000,00 \$ a été dépensé pour mettre en place cette réforme.

Le dossier de «développement domiciliaire» avance à petits pas. Divers appuis doivent être déposés et un consultant a été mandaté dans ce dossier.

Il y eu récurrence des activités au terrain de jeux en 2009. Plusieurs jeunes ont pu participer à des activités organisées par deux moniteurs embauchés par Développement de Kamouraska en collaboration avec la municipalité.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée pour le renouvellement de mon mandat comme maire pour les quatre prochaines années. Je poursuivrai mon travail afin de répondre aux besoins et à la réalité des personnes vivant dans notre belle municipalité. Merci aux conseillers (ère) qui ont bien voulu accepté de siéger comme membre du conseil et à ceux qui ont renouvelé leurs mandats.

Pour terminer, le détail des prévisions budgétaires 2010 et l'adoption du plan triennal d'immobilisations vous sera communiqué lors d'une séance extraordinaire prévue à la mi-décembre 2009, laquelle sera précédée d'un avis public.

Claude Langlais, maire de Kamouraska

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

09.11.193 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles A. Michaud
APPUYÉ PAR Dany Bossé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Rémi Dionne soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochaines années 2009-2013.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le maire suppléant est désigné comme substitut du maire à la MRC de Kamouraska.

LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La directrice générale dépose aux membres du conseil la liste des personnes endettées envers la municipalité. Une correspondance sera transmise aux propriétaires qui ont des taxes dues depuis plus d'un an. Une entente devra être prise avant le 7 décembre 2009.

**NOMINATION DES ÉLUS AUX DIFFÉRENTS DOSSIERS MUNICI-
PAUX**

09.11.194 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Rémi Dionne
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE les élus municipaux soient mandatés à siéger aux conseils d'administration des organismes suivants et/ou être responsables des différents dossiers suivants :

O.M.H. de Kamouraska : Gilles A. Michaud, Dany Bossé et Rémi Dionne

Développement de Kamouraska : Louise Dionne

Musée de Kamouraska : Claude Langlais & Michel Champagne (à vérifier)

Patrimoine Maritime de Kamouraska : Louise Dionne

Comité de gestion de l'Ancien Palais de justice de Kamouraska : Rémi Dionne & Hervé Voyer

Responsable de la voirie municipale : Gilles A. Michaud & Claude Langlais

Représentants comité Service Incendie Ville Saint-Pascal : Claude Langlais & Dany Bossé

Bibliothèque municipale : Michel Champagne (à vérifier)

Aménagement & urbanisme (CCU) : renouvellement en 01/10 (Vérification auprès de Michel Champagne).

Comité famille (Politique familiale) : Louise Dionne (Responsable des questions familiales)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

RÈGLEMENT 2009.07

Règlement N° 2009.07 modifiant le règlement n° 1991.01, art. 3.2.3.1 concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage et de construction par l'ajout d'une catégorie visant certains travaux d'aménagement paysager).

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Kamouraska ;

CONSIDÉRANT QU'UN règlement de zonage (1991.01) est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Hervé Voyer lors de la séance ordinaire du 3 août dernier ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Hervé Voyer appuyé de Rémi Dionne que le règlement suivant portant le numéro 2009.07 est adopté ;

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2

L'article suivant : 3.2.3.1 du règlement 1991.01 est modifié par l'ajout de la catégorie suivante après le 3^e alinéa soit :

d) travaux d'aménagement extérieurs :

Tous les travaux d'aménagement et/ou de réaménagement importants de terrain comprenant le creusage, construction de murets et modification de pentes naturelles.

ARTICLE 3

Cette modification ne s'applique que dans le secteur du PIIA (zone urbaine).

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2009.

Claude Langlais, maire

Mychelle Lévesque, dir. gén.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2009-07

09.11.195 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Rémi Dionne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Règlement 2009-07 soit adopté sans modifications.

DOSSIERS CCU (PIIA)

Les dossiers étudiés au CCU sont reportés à l'étude.

INFORMATIONS DU MAIRE

Le maire fait un résumé des représentations, des rencontres et/ou des réunions qui ont eu lieu d'octobre au début novembre.

**INTERVENTION DU REPRÉSENTANT DE DÉVELOPPEMENT DE
KAMOURASKA**

Le conseiller municipal, monsieur Hervé Voyer, du Comité de Développement informe les membres présents qu'une rencontre du comité se tiendra mercredi le 11 novembre prochain.

APPROBATION DES COMPTES

09.11.196 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles A. Michaud
APPUYÉ PAR Dany Bossé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 31/10/09 :	154 929.97 \$
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS :	64 417.37
GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR OCT. :	219 347.34 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

La secrétaire-trésorière a déposé à chaque membre du conseil la liste détaillée des dépenses telle que présentée ci-haut.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées par le conseil de la municipalité de Kamouraska.

Mychelle Lévesque, sec. trés.

DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31/10/09

La secrétaire municipale dépose aux membres du conseil les états de revenus et de dépenses (rapport trimestriel) au 31 octobre 2009.

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 30 SEPTEMBRE 2009

Selon l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière doit déposer semestriellement (deux fois/année : le mois de mai et novembre), lors d'une séance ordinaire du conseil, un état comparatif de revenus et de dépenses.

**CORRESPONDANCE SEPTEMBRE
POUR LECTURE ET DÉPÔT AU CONSEIL**

Prendre note que le détail de la correspondance a été remis à chaque membre du conseil.

Consultation sur demande au bureau municipal.

RÉSOLUTIONS

**APPUI FINANCIER CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE
DE SAINT-PASCAL**

09.11.197 RÉSOLUTION

**IL EST PROPOSÉ PAR Rémi Dionne
APPUYÉ PAR Louise Dionne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la municipalité appuie financièrement le Club de patinage artistique de Saint-Pascal pour un montant de : 50,00 \$.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

**DEMANDE DE COMMANDITE – BÉNÉVOLES DU CENTRE D’ANJOU
– FÊTE DE NOËL**

09.11.198 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles A. Michaud
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité appuie financièrement d’un montant de 50,00 \$ les Bénévoles du Centre D’Anjou pour l’organisation d’une Fête de Noël pour les bénéficiaires.

**RENOUVELLEMENT DE LA COMMANDITE AU FEUILLET
PAROISSIAL**

09.11.199 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Dany Bossé
APPUYÉ PAR Rémi Dionne
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska renouvelle sa commandite à la Fabrique Saint-Louis-de-Kamouraska applicable au feuillet paroissial pour l’année 2010 au montant de 100.00 \$.

**NOMINATION D’UNE ÉLUE RESPONSABLE DES QUESTIONS
FAMILIALES**

09.11.200 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles A. Michaud
APPUYÉ PAR Rémi Dionne
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE madame Louise Dionne, conseillère municipale, soit nommée comme Responsable des questions familiales à titre de porte-parole des familles dans la municipalité de Kamouraska au sein du comité-famille.

**PROGRAMME D’AIDE À L’ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER
LOCAL- COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS**

09.11.201 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 83 246,00 \$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2009 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l’**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

ATTENDU QU'un Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dument complétée.

POUR ES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Gilles A. Michaud
APPUYÉ PAR Dany Bossé
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ

QUE la municipalité de Kamouraska informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**NOMINATION À TITRE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN
ENVIRONNEMENT ADJOINTE - MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

09.11.202 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Rémi Dionne
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE Hélène Lévesque soit nommée inspectrice en bâtiment et en environnement adjointe de la MRC de Kamouraska pour représenter la municipalité de Kamouraska en remplacement de monsieur Sébastien Langlois.

VARIA

PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

09.11.203 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles A. Michaud
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois d'octobre est fermé.

- Centre de rénovation Coop :	472.15 \$
- BPR Conseil :	4 165.05 \$
- Huot inc.:	1 205.50 \$
- Garage Alain Labrie :	25.00 \$
- Jean Morneau inc. :	301 38 \$
- Services Sanitaires Roy :	257.18 \$
- Caillouette Électrique :	345.70 \$
- Dicom-Gojit :	283.61 \$
- MRC de Kamouraska :	270.54 \$

RENCONTRES PRÉVUES

- Michel Lavoie, directeur de la Caisse Populaire de Kamouraska, lundi le 23 novembre à 20H00 à la salle du conseil. Sujet : Moyens favorisant la venue de nouvelle famille à Kamouraska.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

- Dîner reconnaissance, dimanche le 6 décembre au local du Club des 50 ans et + avec les ex-conseillers, le conseil municipal et les employés municipaux.

**REMERCIEMENTS POUR LES QUATRE (4) ANNÉES COMME
CONSEILLER MUNICIPAL À GUY DIONNE**

09.11.204 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles A. Michaud
APPUYÉ PAR Dany Bossé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Kamouraska transmette à monsieur Guy Dionne ses remerciements sincères pour les quatre (4) années au service de la communauté à titre de conseiller municipal.

**REMERCIEMENTS POUR LES QUATRE (4) ANNÉES COMME
CONSEILLER MUNICIPAL À BERNARD LABRIE**

09.11.204 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles A. Michaud
APPUYÉ PAR Dany Bossé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Kamouraska transmette à monsieur Bernard Labrie ses remerciements sincères pour les quatre (4) années au service de la communauté à titre de conseiller municipal.

**REMERCIEMENTS POUR LES QUATRE (4) ANNÉES COMME
CONSEILLER MUNICIPAL À ROBERT CAUGHIE**

09.11.204 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles A. Michaud
APPUYÉ PAR Dany Bossé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Kamouraska transmette à monsieur Robert Caughie ses remerciements sincères pour les quatre (4) années au service de la communauté à titre de conseiller municipal.

2009.06

Avis de motion est présenté par Rémi Dionne qu'à une séance ultérieure, la municipalité adoptera un règlement modifiant le Règlement de zonage (1991.02) de la municipalité de manière à réglementer l'implantation de marchés publics dans les limites de la municipalité de Kamouraska sauf les fruits et légumes frais.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

DEMANDE DE «RÉPARATION» AU JOURNAL DE QUÉBEC

09.11.205 RÉSOLUTION

ATTENDU l'article écrit par votre journaliste en date du 9 octobre dernier ;

ATTENDU la photographie où on peut lire facilement «Poissonnerie Lauzier» et y voir les résidences situées à proximité de la Poissonnerie;

ATTENDU QUE les gens ont fait un lien entre la photographie, le texte de l'article et les propriétaires ;

ATTENDU les nombreux inconvénients causés au propriétaire de la Poissonnerie, Bernard Lauzier et les propriétaires environnants ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Rémi Dionne
APPUYÉ PAR Gilles A. Michaud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Kamouraska demande au Journal de Québec «réparation équitable» envers monsieur Lauzier et les propriétaires touchés.

DEMANDE AU MTQ POUR MARQUAGE AU SOL DE TRAVERSES PIÉTONNIÈRES

09.11.206 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la sécurité des écoliers et des piétons est menacée dans le secteur de l'avenue Morel (Route 132) ;

ATTENDU l'achalandage routier dans ce secteur et la problématique de la courbe près de l'église qui empêche l'automobiliste de voir les piétons à l'avance ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Louise Dionne
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité demande au Ministère des Transports de procéder à un marquage au sol de traverses de piétons dans les secteurs suivants :

- à partir de l'École Saint-Louis vers le stationnement sud de l'Église
- en face de l'Église vers le stationnement de la Fabrique

**CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL - ANNÉE 2010
«MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA»**

09.11.207 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Gilles A. Michaud
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2010**, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à **20H00** :

➤ 11 janvier	1 ^{er} février
➤ 1 ^{er} mars	12 avril
➤ 3 mai	7 juin
➤ 5 juillet	2 août
➤ 13 septembre	4 octobre
➤ 1 ^{er} novembre	6 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE,
DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE
DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX
IMMOBILISATIONS**

09.11.208 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Rémi Dionne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine visant la relocalisation de la Bibliothèque municipale au Presbytère de Kamouraska.

QUE Claude Langlais, maire et/ou Mychelle Lévesque, directrice générale, soient autorisés à signer la demande de subvention.

**DEMANDE DE TRANSFERT DE FILS TÉLÉPHONIQUES À BELL
CANADA**

09.11.209 **RÉSOLUTION**

ATTENDU QUE Hydro-Québec à procéder, depuis déjà quelque temps, à des renouvellements de poteaux électriques à divers endroits sur la Route de Kamouraska ;

ATTENDU QUE depuis ce temps, Bell n'a pas encore procédé au transfert des lignes téléphoniques sur les différents poteaux renouvelés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Gilles A. Michaud
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

QUE la Municipalité de Kamouraska transmette à monsieur Renaud Morin de Bell Canada cette demande de transfert de fils téléphoniques aux endroits suivants :

- face au 165, Route de Kamouraska
- face au 16, Route de Kamouraska
- intersection chemin des Quatorze-Arpents et route de Kamouraska
- sur la Route de Kamouraska avant le Rang des Côtes
- sur la Route de Kamouraska après le Rang des Côtes
- face au 170, Route de Kamouraska
- face au pont sur la Route de Kamouraska

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question provenant de l'assistance.

FERMETURE DE LA SÉANCE

09.11.210 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Dany Bossé
APPUYÉ PAR Rémi Dionne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance soit close. Il était 22H15.

Claude Langlais, maire

Mychelle Lévesque, dir. gén.